

LE COÛT DE LA VIE EST MOINS ÉLEVÉ.

Le coût moyen de l'approvisionnement hebdomadaire de provisions était de \$13.49 au milieu de novembre en comparaison avec \$13.54 en octobre 1918, \$12.10 en novembre 1917, et \$7.96 en novembre 1914, d'après les chiffres que vient de publier le ministère du Travail. Le chiffre d'index pour les prix de gros était de 290.9 pour le mois de novembre en comparaison avec 289.6 pour le mois d'octobre 1918, 247.3 pour novembre 1917 et 135.8 pour novembre 1913.

LES PARCS NATIONAUX DU CANADA CONSTITUENT UN ACTIF DE GRANDE VALEUR

Le rapport du Commissaire des parcs fédéraux indique que si ces parcs étaient développés, ils pourraient devenir une importante source de revenus.

PROGRÈS POUR L'ANNÉE.

Lorsque nous aurons traversé la période de transition de l'état de guerre à l'état de paix et que le monde aura repris sa condition normale, les nations augmenteront leur effort économique, intensifieront la production et le commerce, et développeront et exploiteront, comme jamais elles ne l'ont fait auparavant, toutes les ressources possibles dans le but de solder les dettes de la guerre et de compenser toutes les pertes subies par la guerre. Le Canada doit redoubler ses efforts et profiter des moyens que lui offrent ses ressources naturelles et son actif national.

En envisageant ces considérations au point de vue purement pratique, un grand nombre de personnes ne font pas du tout entrer les parcs fédéraux dans la liste des ressources susceptibles d'un important développement commercial. Mais le rapport du commissaire des Parcs fédéraux pour l'année dernière indique clairement que les parcs, si on les développait au point de vue des attractions qu'ils offrent aux touristes, seraient une source de revenus qui augmenteraient sans cesse et qui les mettraient au rang des grandes sources de richesses de ce pays.

Le rapport fait allusion aux centaines de millions de piastres dépensées chaque année par les touristes et appuie sur le fait que bien que les champs de bataille de France seront la plus grande attraction des touristes durant plusieurs années, les chances qu'offre pour l'avenir le développement des parcs comme attraction pour les touristes dépassent presque tous les calculs qu'on en pourrait faire.

\$1,239,685 ONT ÉTÉ PRÊTÉS AUX SOLDATS D'APRÈS LA LOI

A la fin d'octobre, 975 soldats avaient reçu les octrois du gouvernement—Note explicative du département de l'établissement des soldats.

Les règlements concernant l'octroi des terres fédérales en vertu de l'Acte de l'établissement des soldats sont devenus en vigueur dans le mois de juillet dernier. Les vétérans de la guerre se sont alors inscrits au nombre de 620. Sur ce nombre, 483 avaient déjà pris des homesteads, ce qui porte le total des terres ainsi concédées à 1,103 quarts de section et 176,487 acres. Le 31 octobre des prêts avaient été faits en vertu de l'acte à 975 soldats pour une somme totale de \$1,239,685.

Ces chiffres sont fournis par le Bureau de l'établissement des soldats qui les accompagne d'une note explicative sur le fonctionnement de la loi en réponse à de nombreuses demandes de renseignements qui lui sont venues de la part de soldats actuellement en service ou revenus du front. La note se lit comme suit:

"L'Acte de l'établissement des soldats, passé en 1917, a pour but d'aider au soldat de retour au pays à s'établir sur la terre comme agriculteur et d'augmenter la production agricole du Canada. La loi s'adresse à tous les membres des forces expéditionnaires dont le livret est sans tache ou qui ont été honorablement congédiés; elle s'applique aussi aux membres honorablement congédiés des forces expéditionnaires du Royaume-Uni ou des autres dominions qui ont servi sur le théâtre de la guerre, ou à tous autres membres des armées alliées qui ont été honorablement congédiés après avoir servi sur le théâtre de la guerre et qui étaient sujets britanniques résidents du Canada avant la guerre. Elle s'applique encore aux veuves des soldats remplissant ces conditions mais qui ont été tués à la guerre.

"Il est stipulé dans la loi qu'à ceux qui ont droit aux bénéfices

qu'elle établit des prêts garantis par une première hypothèque sur leurs terres peuvent être faits pour des sommes ne devant pas dépasser \$2,500. L'usage auquel cet argent doit être employé sera l'achat de terres pour fins d'agriculture, le paiement des dettes contractées au sujet de ces terres, la construction de bâtiments de ferme, l'achat de bestiaux, d'instruments aratoires et de l'équipement nécessaire à l'exploitation d'une ferme.

"Dans le mois de février 1918, un bureau de commissaires a été chargé de l'administration de cette loi.

"Dans le cas de l'établissement des soldats sur des homesteads, la loi s'applique de la même façon que si les terres étaient des propriétés particulières, et à part ses droits civils à un homestead l'octroi supplémentaire d'un quart de section de 160 acres peut être fait à un colon qualifié remplissant les conditions d'établissement.

"Les règlements concernant l'octroi des terres fédérales en vertu de l'Acte de l'établissement des soldats sont en vigueur depuis le 2 juillet dernier, date à partir de laquelle et allant jusqu'au 15 octobre dernier, 620 soldats revenus de la guerre ont obtenu une concession. Sur ce nombre, 483 possédaient déjà des homesteads, ce qui donne un total de 1,103 quarts de section et 176,487 acres.

"Dans chaque province du Canada, il y a un représentant du Bureau et les soldats de retour qui désirent faire un emprunt sur leurs terres d'établissement en n'importe quel endroit qu'elles se trouvent situées peuvent s'adresser à lui. Le travail du bureau a constamment augmenté et le 31 octobre on avait accordé des prêts à 975 soldats pour une somme totale de \$1,239,685."

Le rapport indique aussi que les splendides facilités qu'offre le parc pour les cures en plein air seront un des principaux agents de la restauration des forces physiques et de l'énergie des nerfs épuisés par la tension de la guerre, et qu'au point de vue de l'adaptation du terrain pour les amusements au grand air, les parcs constituent pour l'avenir une source d'avantages immenses en fortifiant et en conservant les forces physiques de la nation. La puissance d'énergie dans les combats et la force d'endurance déployées par les Canadiens au cours de la guerre sont le résultat des associations d'amusements dans les bois, dans les montagnes et de la vie au grand air, et les parcs nous offrent un bon moyen de refaire ces forces en les puisant à leur source première.

ORNÉS PAR LA NATURE.

Les parcs fédéraux jouissent de tous les avantages naturels susceptibles d'attirer les visiteurs. La beauté et la grandeur du paysage ne peuvent être surpassées en au-

cun autre endroit de la terre. En d'autres pays où depuis des années les beautés naturelles ont servi les fins du commerce, les paysages scéniques ont l'avantage d'être entourés d'une tradition et d'une association de faits et elles doivent leur renommée à la littérature ou à l'art, mais elles ne surpassent en aucun cas, et bien souvent ne peuvent même égaler le charme romantique et la sauvage grandeur des paysages des parcs fédéraux. Les contours des montagnes du Canada sont tracés avec plus de magnificence et la beauté sylvestre s'y découvre encore plus primitive que celle de l'Europe. Les parcs fédéraux jouissent de qualités et d'avantages particuliers que l'administration des parcs s'est toujours fait un devoir de développer le plus possible, comme le dit le rapport. Le travail d'orner le parc de toutes les facilités nécessaires au trafic des touristes a fait de réels progrès en dépit des restrictions imposées par la guerre.

LE DROIT DE PRIORITÉ DISPARAIT.

Le Bureau du commerce de guerre annonce que le ministre anglais des Munitions a donné avis qu'il n'est plus nécessaire de se conformer au règlement par lequel l'importation de certaines marchandises de la Grande-Bretagne au Canada était sujette à une demande de permis du département de la priorité anglaise, Bureau du commerce de guerre, Ottawa.

PERTE DE TEMPS CAUSÉE PAR LES DIFFÉREND INDUSTRIELS.

La perte de temps causée par les disputes industrielles dans le mois de novembre a été moins considérable que dans le mois d'octobre mais plus grande que dans le mois de novembre 1917, dit une note publiée par le département du Travail. Pendant le mois il y a eu 23 grèves affectant 4,330 personnes et causant une perte de temps de 36,843 jours de travail.

Environ 100 navires de Prince-Rupert font la pêche au fétan, et au cours du mois de septembre 128 navires entreprennent dans ce port apportant un total de 1,094,000 livres de fétan.

SUPERFICIE DES PARCS FÉDÉRAUX.

La superficie totale des six parcs nationaux dans l'ouest du Canada est de 8,694 milles carrés. Le parc Jasper seul a une superficie de 4,400 milles carrés, environ deux fois la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard. La superficie du parc des montagnes Rocheuses est de 2,751 milles carrés. Ces parcs contiennent une variété de paysages alpins et d'attractions extérieures qui dépasse l'imagination. Une route pour les automobiles de près de 100 milles de longueur pénètre dans le parc des montagnes Rocheuses et est le rendez-vous de plusieurs milliers de touristes, chaque saison. Dans les parcs du Bison et de l'Île-à-l'Elan se trouvent environ 3,000 bisons faisant partie des troupeaux du Canada. Dans les parcs, on entretient la vie sauvage d'une manière intelligente. Des lignes téléphoniques et la surveillance scrupuleuse des gardiens protègent les parcs contre tout danger de destruction par le feu.

Les chiffres compilés par la compagnie du chemin de fer Canadien-Pacifique et cités dans le rapport indiquent qu'un montant de 10 pour cent de l'argent dépensé par les touristes en Europe avant la guerre représenterait \$500,000,000, une somme équivalente à la valeur des récoltes du Canada. "Si ce montant pouvait être amené au Canada chaque année, ajoute le rapport, pensez à tout ce que cela signifierait au point de vue de la prospérité nationale."